

Coups de pouce

aux projets coopératifs 2026-2027

Vous avez un projet coopératif dans lequel les élèves prennent une part active au niveau de la réflexion, de la réalisation et de la gestion de ce projet de classe ou d'école. Dans ce cas, vous pouvez recevoir une aide financière de l'association départementale, dans la limite d'un projet aidé par école pour l'année scolaire en cours.

Il ne suffit pas de simplement recueillir leur adhésion : il faut qu'il y ait de réels partages de responsabilités en fonction du niveau et de l'âge des élèves. Nous demandons aux enseignants, avant d'attribuer cette aide, de préciser quels sont les rôles et responsabilités réels des élèves. De plus, il faudra préciser en quoi cette aide donne une dimension supplémentaire au projet du point de vue coopératif. Il s'agit d'inciter à la mise en place de pratiques coopératives « adultes / élèves » et « élèves / élèves » les plus riches et les plus fécondes possibles. (Voir page 4 critères retenus)



Ce « coup de pouce » ne peut en aucun cas se substituer complètement au financement global du projet.

Merci de bien vouloir remplir le plus précisément possible le document ci-dessous.

Vous pouvez compléter le document pdf et nous le retourner avant le 1^{er} décembre 2026

Numéro de la coopérative

La coopérative scolaire de l'école

Commune :

Tél.

Représenté(e) par

Sollicite une aide financière

☐

pour la (les) classe(s) de

☐

pour l'école

Nombre d'élèves concernés par le projet :

Intitulé du projet :

Montant de l'aide demandée

€

N.B. : Vous voudrez bien vous reporter aux pages 1 et 4 pour consulter les critères retenus par le conseil d'administration de l'association pour l'attribution d'une aide financière.

Date



PRESENTATION DU PROJET

AVANT

ORIGINE DU PROJET

Comment a été fait le choix du projet ?



Vous pouvez joindre toute pièce indiquant l'implication réelle des élèves dans le projet (photocopie de compte rendu de conseil de coopérative, lettres ...).

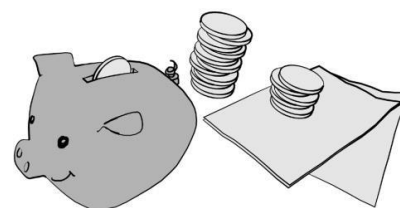
BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
Transports	€	Participation de la coopérative	€
Hébergement	€	Participation des familles	€
Nourriture	€	Subvention municipale	€
Intervenants	€	Subvention association de parents	€
Matériel et documents pédagogiques	€	Autres (préciser)	€
Autres (préciser)	€	Aide demandée à l'OCCE 49	€
TOTAL CHARGES	0,00 €	TOTAL PRODUITS	0,00 €

Le budget doit être équilibré !

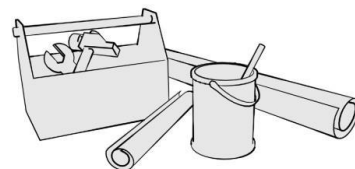
RECHERCHE DE FINANCEMENT PAR LA COOPERATIVE

- ☐ ventes de journaux scolaires
- ☐ ventes de calendriers
- ☐ fabrications et ventes d'objets
- ☐ fêtes et spectacles
- ☐ autres (préciser)

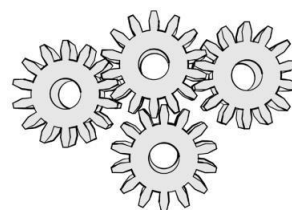


PENDANT

+ OBJECTIFS POURSUIVIS



+ DESCRIPTIF DU PROJET



Si la coopérative organise une classe découverte,
nous indiquer les dates de départ et d'arrivée du séjour :

APRES

+ Quels retours sont envisagés suite au projet ?



CRITERES RETENUS PAR LE C.A. DE L'OCCE49 POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

1. Critères statutaires

La coopérative doit :

- Être à jour de ses cotisations pour l'année scolaire en cours,
- Avoir retourné son Compte Rendu d'Activité (CRA) et Financier (CRF) (documents statutaires)

2. Critère pédagogique

Le projet présenté doit être coopératif dans ses objectifs et sa démarche et impliquer les élèves dans sa conception et sa réalisation (lire p. 1), il est donc inutile de nous envoyer le projet pédagogique transmis à la DSDEN.

Ce document peut être (en partie et en fonction de l'âge des élèves) complété en classe par le groupe.

3. Critère financier

Le budget prévisionnel (p. 3) doit être rempli avec précision. **Il doit être équilibré.**

Le montant de l'aide financière de l'AD sera conditionné à la qualité du projet présenté et aux ressources financières de la coopérative ou du foyer au moment de la demande (cf. CRF).

Nous favorisons : les écoles situées en zones sensibles, avoir un compte coop où ne dorment pas des sommes considérables.

4. Critère d'engagement

Le demandeur :

- S'engage à transmettre à l'OCCE49 un compte rendu succinct de la réalisation du projet sous la forme qu'il jugera la plus adaptée,
- Accepte que le contenu du projet aidé soit porté à la connaissance des coopératives du département, dans un souci de mutualisation et d'échange.

Le demandeur :

- **S'engage à venir chercher son chèque lors de l'Assemblée Générale de l'OCCE49.**

L'OCCE 49 NE FINANCERA PAS ...

- Un projet ne répondant pas aux critères ci-dessus énoncés.
- La demande d'une coopérative dont le mandataire n'aura pas respecté le critère d'engagement lors d'un précédent financement de projet par l'OCCE49.
- Une coopérative qui n'aura pas respecté la date limite d'envoi des dossiers
- Attention, une coopérative qui aura reçu une aide l'année précédente **ne sera pas prioritaire face à la première demande d'une autre coopérative.**

ECHEANCIER

Date limite de réception du dossier : pour le 1^{er} décembre 2026

